

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du lundi 14 mai 2018  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Mme Claudine HENTSCH	Présidente	
M. Yves GUBELMANN	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
JACQUIER Jérôme		SOUCAS Alexandre	
LEBOISSARD Anne		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

**Public** : 3 personnes.



### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 avril 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Rapport de la commission « Conseil de Fondation de la T'Anières ». Séance du mercredi 18 avril 2018. Mme Florence PULIDO. Déléguée.
- b) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 24 avril 2018. M. Pierre LINGJAERDE, Président.

### **5. Projets de délibérations :**

- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 082** – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 083** – Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir
- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 084** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2017
- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 085** – Proposition du Maire relative à l'ouverture de six crédits budgétaires supplémentaires. Rubriques 0220.30100 – Administration générale / Salaire du personnel administratif, 0220.30500 – Administration générale / Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, 0220.30520 – Administration générale / Cotisations patronales au fonds de prévoyance, 0220.30530 – Administration générale / Cotisations patronales aux assurances accidents, 0220.30540 – Administration générale / Cotisations patronales à la caisse d'allocation familiale, 0220.30560 – Administration générale / Cotisation patronale à la caisse d'assurance maladie
- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 086** – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 74 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 850'000 F destiné aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N°s 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan RF 29 » votée par le Conseil municipal le 28 avril 2015 et approuvée par le Département présidentiel le 29 juin 2015
- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 087** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2017

### **6. Projets de motions.**

### **7. Projets de résolutions :**

- ↓ **Résolution N°2015-2020 R 012** - Résolution du Conseil municipal relative à la proposition de l'Etat-Major du corps des sapeurs-pompiers de la Commune d'accepter la nomination de M. Gregory CHENAUX, caporal, au grade de lieutenant, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018

### **8. Election du bureau du Conseil municipal. Année 2018-2019.**

### **9. Projet du compte rendu administratif et financier 2017.**

### **10. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**

### **11. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

### **12. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 14 mai 2018 à 19h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle informe que Mme Corinne ALHANKO-BAUER arrivera avec un peu de retard.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.



**Point 1**

**Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 avril 2018.**

Mme Florence PULIDO indique qu'à la page 6, lorsqu'elle prend la parole, il est stipulé « lors de la législature précédente » mais en 2005 il ne s'agissait pas de la législature précédente.

Mme Dominique LAZZARELLI confirme que cela sera corrigé en « lors d'une législature précédente ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**

**Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**Point 3**

**Communications du bureau.**

Mme la Présidente informe :

- *Auberge Le Floris. Invitation du Conseil municipal à un dîner ou déjeuner. Lecture de la lettre reçue des gérants.*

M. Pierre LINGJAERDE estime qu'il faudrait les remercier pour leur invitation mais qu'ils ne peuvent pas l'accepter. Avec remerciements, les Conseillers municipaux approuvent cette intervention, à l'unanimité, et décline l'invitation. Un courrier sera donc adressé aux gérants dans ce sens.

- *Invitation des élus genevois aux tournois de football et de pétanque – Samedi 2 juin 2018. S'adresser à la secrétaire pour l'inscription si des personnes sont intéressées.*
- *Festival des jeunes aniérois. Août 2018. Demande de subvention de 20'000 F. Mme la Présidente présente ce dossier.*

M. Pierre-Yves DECHEVRENS suggère que les jeunes profitent de la tente du 1<sup>er</sup> août qui sera déjà en place à la sortie du hameau de Chevrens.

Mme la Présidente répond que la propriétaire ne souhaite pas prêter son champ, étant en vacances durant la période de ce festival.

Mme Elisabeth BERY souhaite dès lors savoir où aura lieu le festival.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond qu'il s'agit d'une parcelle vers le site où se déroule la manifestation du Gymkhana.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter un dépassement de la ligne budgétaire relative à la culture de 20'000 F.

**Le dépassement de la ligne budgétaire est accepté à l'unanimité.**



Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Point 4**  
**Rapports des commissions.**

**a) Rapport de la commission « Conseil de Fondation de la T'Anières ». Séance du mercredi 18 avril 2018. Mme Florence PULIDO. Déléguée.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Florence PULIDO, Déléguée.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Florence PULIDO pour son rapport.

\*\*\*\*\*

**b) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 24 avril 2018. M. Pierre LINGJAERDE, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre LINGJAERDE, Président.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Pierre LINGJAERDE pour son rapport.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5**  
**Projets de délibérations.**

**DELIBERATIONS**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

 **Délibération 2015-2020 – D-082 – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017**

Vu le compte administratif pour l'Exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

Vu le compte rendu financier pour l'Exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

Vu le rapport de l'organe de révision, soit la fiduciaire ACTA SA à Genève du 16 avril 2018 (révision ordinaire) ;

Vu la présentation des comptes de l'Exercice 2017 au Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 17 avril 2018 ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 24 avril 2018, qui émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le financement des investissements, le compte de variation de la fortune et du bilan 2017 ;

**Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 605) ;**

Sur proposition du Maire,



**le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (unanimité) – 0 non, 0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'Exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de **26'483'108.67 F** aux charges et de **F 35'631'474.28** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **9'148'365.61 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de **2'271'660.41 F** aux dépenses et de **56'000 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **2'215'660.41 F**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **2'215'660.41 F** par l'autofinancement à raison de **11'750'461.64 F** au moyen de la somme de **2'602'096.03 F** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **9'148'365.61 F**. L'excédent de financement des investissements s'élevant à **9'534'801.23 F**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **9'148'365.61 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de **257'975'317.13 F** qui se compose de :

▪ Patrimoine financier	<b>219'213'938.51 F</b>
▪ Patrimoine administratif	<b>38'761'378.62 F</b>

et au passif un montant de **F 257'975'317.13** qui se compose de :

▪ Créanciers divers	<b>727'202.75 F</b>
▪ Dettes à court, moyen et long termes	<b>14'500'000.00 F</b>
▪ Fonds divers	<b>135'640.95 F</b>
▪ Provisions	<b>43'098'000.00 F</b>
▪ Passifs transitoires	<b>308'508.82 F</b>
▪ Engagement envers des Financements spéciaux	<b>270'777.55 F</b>
▪ Fortune nette	<b>198'935'187.06 F</b>

7. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à **0 F**.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

👇 **Délibération 2015-2020 – D-083 – Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir**

Vu le rapport de la commission « Finances » du 24 avril 2018, qui a émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur les crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (unanimité) – 0 non - 0 abstention**



1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 pour un montant total de **2'289'404.31 F, soit :**

Comptes	Désignation	Ecart +
0200.00.30400.00	Caisse de pension et prévoyance	652.80
0200.00.30500.00	Assurance accidents	5 130.55
0500.00.30400.00	Caisse de pension et prévoyance	3 131.70
0500.00.31000.00	Fournitures de bureau & imprimés	2 897.35
0800.00.33200.00	Amortissements extraordinaires	1.00
0900.00.31900.00	Cotisation ACG	77.20
1400.00.30100.00	Traitement du personnel	51 155.45
1400.00.30300.00	Assurances sociales	670.85
1400.00.31500.00	Entretien matériel par tiers	208.90
1400.00.31802.00	Téléphone	203.55
1600.00.31500.00	Entretien matériel par tiers	817.30
1600.00.31700.00	Prestations par des tiers	1 720.40
1600.00.33100.00	Amortissements ordinaires	3 300.00
1600.00.35200.00	Dédommagements communes	9.00
2100.00.31802.00	Téléphone	1 672.48
3000.00.31810.00	Fête du 1er Août	22 080.72
3000.00.31811.00	Fête de l'Escalade	4 923.50
3000.00.31812.00	Concert Leo Tardin	1.90
3000.00.36503.00	Subventions CoHerAn	3 432.00
3300.00.31200.00	Eau Energie Combustibles	1 253.65
3400.00.31810.00	Entraînement de la Course de l'Escalade	1 669.25
3400.00.33200.00	Amortissements extraordinaires	29 512.22
3400.00.36503.00	Subventions Adjoints	3 500.00
5400.00.31800.00	Prestations de tiers	7 000.00
5800.00.31800.00	Prestations de tiers	576.00
5800.00.36501.00	Subventions diverses commission sociale	35 000.00
5800.00.36600.00	Allocations sociales privées	6 472.00
5800.00.36702.00	Subventions Maire	14 800.00
6200.00.31306.00	Equipement personnel	4 582.30
6200.00.31500.00	Entretien matériel par tiers	8 996.35
6200.00.31501.00	Entretien balayeuse	8 504.42
6200.00.31802.00	Téléphone	3 093.25
6500.00.36500.00	Subventions abonnements TPG	1 691.00
7200.00.31400.00	Entretien immeubles par tiers	432.68
7800.00.35200.00	Dédommagements communes	600.25
9000.00.33000.00	Pertes sur débiteurs	48 497.45
9000.00.34600.00	Compensation financière aux communes françaises	1 715.62
9400.00.31801.00	Frais bancaires - placements	338 564.60
9400.00.31802.00	Taxes	3 775.50
9400.00.33001.00	Pertes réalisées sur titres et devises	9 555.77
9400.00.33002.00	Pertes non réalisées sur titres et devises	987 568.97
9500.00.30101.00	Léman - conciergerie	11 463.30
9500.00.30102.00	Avallons - conciergerie	14 735.50
9500.00.30103.00	Côte-d'Or - conciergerie	8 905.60
9500.00.30104.00	Noyers - conciergerie	74 060.65
9500.00.30107.00	Morgins - conciergerie	2 200.00
9500.00.31107.00	Morgins - matériel et mobilier	344.85
9500.00.31201.00	Léman - SIG	20 942.90
9500.00.31202.00	Avallons - SIG	19 453.65
9500.00.31203.00	Côte-d'Or - SIG	21 365.95
9500.00.31204.00	Noyers - SIG	37 037.50
9500.00.31206.00	Galerie - SIG	3 038.00
9500.00.31208.00	Ch. des Avallons - 44/50	12 054.90
9500.00.31209.00	316-320, Route d'Hermance - SIG	268.70



9500.00.31404.00	Noyers - entretien	5 950.65
9500.00.31801.00	Léman - prestations de tiers	25 777.10
9500.00.31802.00	Avallons - prestations de tiers	23 963.77
9500.00.31803.00	Côte-d'Or - prestations de tiers	29 124.44
9500.00.31804.00	Noyers - prestations de tiers	58 526.52
9500.00.31805.00	Epicerie - prestations de tiers	964.06
9500.00.31806.00	Galerie - prestations de tiers	904.02
9500.00.31816.00	316-320, Route d'Hermance - Prestations de tiers	5 128.45
9500.00.31906.00	Galerie - frais divers	7.20
9500.00.31907.00	Morgins - frais divers	99.95
9500.00.32200.00	Intérêts sur emprunt - PF	46 900.00
9500.00.33001.00	Léman - amortissement	245 973.00
9505.00.31400.00	Entretien immeubles par tiers	765.72
<b>Total</b>		<b>2 289 404.31</b>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération 2015-2020 – D-084 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2017**

Vu la délibération N° 67 du 9 décembre 2014 ouvrant un crédit de 150'000 F pour une subvention à la commune d'Hermance pour la rénovation des infrastructures du Hermance Région Rugby Club et le montant de la dépense s'élevant à 149'452.37 F ; *laissant apparaître une économie de 547.63 F ;*

Vu la délibération N° 40 du 14 juin 2016 ouvrant un crédit de 30'000 F destiné à une subvention à la commune d'Hermance relative à des travaux de rénovation des infrastructures du FC CoHerAn et le montant de la dépense s'élevant à 29'850.65 F ; *laissant apparaître une économie de 149.35 F ;*

Vu la délibération N° 21 du 22 mars 2016 ouvrant un crédit de 185'000 F destiné à la réfection des chemins des Assets et Bore et, parcelles n° 5762 et 5757 – dp communaux / Plans 40 et 39 et le montant de la dépense s'élevant à 180'650 F ; *laissant apparaître une économie de 4'350 F ;*

Vu le rapport de la commission « Finances » du mardi 24 avril 2018, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour le bouclage de ces crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01) ;

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à 0 F et le total des économies réalisées à 5'046.98 F ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De boucler la délibération N° 67 du 9 décembre 2014 ouvrant un crédit de 150'000 F pour une subvention à la commune d'Hermance pour la rénovation des infrastructures du Hermance Région Rugby Club et le montant de la dépense s'élevant à 149'452.37 F ; *laissant apparaître une économie de 547.63 F ;*



2. De boucler la délibération N° 40 du 14 juin 2016 ouvrant un crédit de 30'000 F destiné à une subvention à la commune d'Hermance relative à des travaux de rénovation des infrastructures du FC CoHerAn et le montant de la dépense s'élevant à 29'850.65 F ; laissant apparaître une économie de 149.35 F ;
3. De boucler la délibération N° 21 du 22 mars 2016 ouvrant un crédit de 185'000 F destiné à la réfection des chemins des Assets et Boret et, parcelles n°s 5762 et 5757 – dp communaux / Plans 40 et 39 et le montant de la dépense s'élevant à 180'650 F ; laissant apparaître une économie de 4'350 F ;
4. De prendre acte que l'excédent total des dépassements s'élève à 0 F et le total des économies réalisées à 5'046.98 F.
5. D'amortir ces crédits d'investissement selon les modalités fixées dans les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération 2015-2020 – D-085 – Proposition du Maire relative à l'ouverture de six crédits budgétaires supplémentaires. Rubriques 0220.30100 – Administration générale / Salaire du personnel administratif, 0220.30500 – Administration générale / Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, 0220.30520 – Administration générale / Cotisations patronales au fonds de prévoyance, 0220.30530 – Administration générale / Cotisations patronales aux assurances accidents, 0220.30540 – Administration générale / Cotisations patronales à la caisse d'allocation familiale, 0220.30560 – Administration générale / Cotisation patronale à la caisse d'assurance maladie**

Vu les crédits budgétaires de TTC 1'545'000 F, rubrique 0220.30100 « Administration générale/ Salaire du personnel administratif », TTC 105'000 F, rubrique 0220.30500 « Administration générale/ Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC », TTC 318'000 F, rubrique 0220.30520 « Administration générale/ Cotisations patronales au fonds de prévoyance », TTC 44'000 F, rubrique 0220.30530 « Administration générale/ Cotisations patronales aux assurances accidents », TTC 39'000 F, rubrique 0220.30540 « Administration générale/ Cotisations patronales à la caisse d'allocation familiale », TTC 12'500 F, rubrique 0220.30560 « Administration générale/ Cotisation patronale à la caisse d'assurance maladie » votés dans le cadre de la délibération N° 68 du budget de fonctionnement 2018 par le Conseil municipal le 14 novembre 2017, approuvé par le Département présidentiel le 14 décembre 2017;

Vu la présentation du dossier à la commission « Finances » du mardi 24 avril 2018, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ces six crédits budgétaires supplémentaires permettant ainsi l'ouverture d'un nouveau poste de soutien à l'administration communale;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;  
sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
par 15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire six crédits budgétaires supplémentaires dans le budget de fonctionnement 2018, soit un montant de TTC 50'500 F dans la rubrique 0220.30100 « Administration générale / Salaire du personnel administratif », un montant de TTC 5'000 F dans la rubrique 0220.30500 « Administration générale / Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC », un montant de TTC 9'000 F dans la rubrique 0220.30520 « Administration générale / Cotisations patronales au fonds de prévoyance », un montant de TTC 1'200 F dans la rubrique 0220.30530 « Administration générale / Cotisations patronales aux assurances accidents », un montant de TTC 1'300 F dans la rubrique





0220.30540 « Administration générale / Cotisations patronales à la caisse d'allocation familiale », un montant de TTC 500 F dans la rubrique 0220.30560 « Administration générale / Cotisations patronales à la caisse d'assurance maladie », sommes destinées à couvrir les dépenses relatives à l'ouverture d'un nouveau poste de soutien à l'administration communale.

2. De comptabiliser les dépenses nettes prévues à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2018 en dépenses supplémentaires - Rubrique 0220.30100 - « Administration générale / Salaire du personnel administratif, rubrique 0220.30500 « Administration générale / Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC », rubrique 0220.30520 « Administration générale / Cotisations patronales au fonds de prévoyance », rubrique 0220.30530 « Administration générale / Cotisations patronales aux assurances accidents », rubrique 0220.30540 « Administration générale / Cotisations patronales à la caisse d'allocation familiale », rubrique 0220.30560 « Administration générale / Cotisations patronales à la caisse d'assurance maladie ».
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires devront être compensés par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-086 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 74 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 850'000 F destiné aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N°s 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan RF 29 » votée par le Conseil municipal le 28 avril 2015 et approuvée par le Département présidentiel le 29 juin 2015**

Vu la délibération N° 74 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 850'000 F destiné aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N°s 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan 29 », votée favorablement à l'unanimité par le Conseil municipal le 28 avril 2015 et approuvée par le Département présidentiel le 29 juin 2015 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du lundi 26 mars 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour annuler la délibération N° 74 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 850'000 F destiné aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N°s 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan RF 29 », votée par le Conseil municipal le 28 avril 2015 et approuvée par le Département présidentiel le 29 juin 2015 ;

Vu la dépense unique de 2'808 F relative à la facture du bureau d'ingénieurs civils associés SA du 13 avril 2016 concernant le 1<sup>er</sup> acompte de l'étude de ce dossier ;

Conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 – B 6 05 (LAC) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (unanimité), 0 non, 0 abstention**

1. D'annuler la délibération N° 74 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 850'000 F destiné aux travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football – Parcelles N°s 5206, 5270 – dp communal 5801 / Plan RF 29 », votée le 28 avril 2015 et approuvée par le Département présidentiel le 29 juin 2015.



2. D'amortir la dépense nette de 2'808 F en une seule annuité qui figurera dans le compte de fonctionnement 2018 sous rubrique 0290.00.383.00.00.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération 2015-2020 – D-087 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2017**

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018, selon l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, pris par l'Exécutif lors de sa séance du mercredi 21 mars 2018 ;

Vu l'approbation des comptes, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation lors de sa séance du mercredi 28 mars 2018 ;

Vu le préavis favorable, défavorable, à l'unanimité, à la majorité, de la commission « Finances » lors de sa séance du mardi 24 avril 2018 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide  
par  
15 oui (unanimité) - 0 non - 0 abstention**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **5'210.95 F** de charges et de **0.00 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **5'210.95 F**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **5'210.95 F**.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant tant à l'actif qu'au passif **5'019'296.68 F**.

M. le Maire souhaite remercier les Conseillers municipaux pour la confiance qu'ils témoignent à l'Exécutif par le vote de ces délibérations. Il souhaite également remercier au nom de l'Exécutif l'administration pour leur travail, en particulier Mme Dominique LAZZARELLI et Mme Marie DUBREUCQ, ainsi que toutes les autres personnes de l'administration qui gèrent leur budget de manière rigoureuse.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6.

**Point 6  
Projets de motions.**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.



## **Point 7**

### **Projets de résolutions.**

✚ **Résolution N°2015-2020 R 012 - Résolution du Conseil municipal relative à la proposition de l'Etat-Major du corps des sapeurs-pompiers de la Commune d'accepter la nomination de M. Gregory CHENAUX, caporal, au grade de lieutenant, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018**

Vu la demande de l'Etat-Major du corps des sapeurs-pompiers de la Commune de proposer aux Autorités de la commune d'Anières, la nomination de M. Gregory CHENAUX, caporal, au grade de lieutenant, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

Vu l'article 19 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) ;

Vu l'article 29, alinéa 3, l'article 30 A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide  
par  
15 oui – 0 non – 0 abstention**

1. D'accepter, avec sincères félicitations, la nomination de M. Gregory CHENAUX, caporal, au grade de lieutenant, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018.
2. D'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie (DES-OCPPAM).

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que le Caporal Grégory CHENAUX est entré dans la compagnie le 24 septembre 2008 et a terminé avec succès son école d'officier il y a deux semaines. Il le félicite.

La proposition de nomination comme officier du Caporal Grégory CHENAUX est nécessaire à la bonne marche de la compagnie et sert à anticiper le départ à la retraite du premier lieutenant Alain SAVOY qui quittera la compagnie le 31 décembre prochain après avoir repoussé son départ de trois ans. Il le remercie également.

M. l'Adjoint en profite également pour souhaiter un prompt rétablissement au Caporal Grégory CHENAUX suite à une opération mineure.

---

Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

## **Point 8**

### **Election du bureau du Conseil municipal. Année 2018-2019**

Mme Denise BARBEZAT-FORNI prend la parole pour le groupe Ensemble pour Anières :

*« Sans assurance que notre fin de législature puisse se dérouler dans un climat de travail et de dialogue serein et constructif, Ensemble pour Anières s'abstiendra sur l'élection du Président et du Vice-Président. En effet, malgré notre volonté d'organiser rapidement une séance qui réunit le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupes, celle-ci n'aura lieu que demain après l'élection du nouveau bureau du Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons. »*



## **Election du bureau du Conseil municipal – 2018-2019**

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

### **A la majorité (12 oui - 3 abstentions dont 1 de l'intéressé)**

- **Monsieur Yves GUBELMANN**

en qualité de Président du Conseil municipal,

### **A la majorité (12 oui - 3 abstentions dont 1 de l'intéressé)**

- **Monsieur Pierre LINGJAERDE**

en qualité de vice-Président du Conseil municipal.

### **A l'unanimité**

- **Madame Dominique LAZZARELLI**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

Mme la Présidente lit son discours de fin de Présidence :

*« M. le Maire,  
Madame et Monsieur les Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Madame la secrétaire du Conseil Municipal,  
Mesdames et Messieurs du Public,*

*Je suis arrivée au terme de cette année de présidence où nous avons vécu des bons moments et des moments plus difficiles où la règle du débat démocratique respectant les opinions de chacun a été bafouée.*

*Je voudrais rappeler que s'il est légitime que chaque parti ou groupement défende ses idées, nous ne devons jamais oublier que nous sommes élus par nos concitoyennes et concitoyens et que notre mission est de trouver, les meilleures solutions pour notre Commune et le bien de ses habitants.*

*Nous, conseillers, devons faire preuve de respect, de confiance et d'écoute mutuelle, afin de ne pas tomber dans des débats stériles de sourds, sources de conflits improductifs, ainsi Anières en sortira victorieuse.*

*Avant de quitter ma fonction de présidente je souhaite remercier Mme la secrétaire du conseil Municipal pour son travail tout au long de cette année. Merci Dominique pour ta disponibilité, toujours présente pour mes nombreuses questions et pour lesquelles tu avais toujours la réponse.*

*Il ne me reste plus qu'à souhaiter bonne chance à mon successeur. »*

M. le Maire remercie Mme la Présidente pour tout le travail accompli et lui remet un petit cadeau au nom de l'Exécutif.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9.

## **Point 9** **Projet du compte rendu administratif et financier 2017.**

Le projet est remis, en projet, aux membres du Conseil municipal ce soir qui sont priés d'envoyer leurs éventuelles remarques à la secrétaire d'ici le prochain Conseil municipal planifié le 19 juin 2018.



**Point 10**  
**Propositions du Maire et des Adjoints.**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de proposition à faire.

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT propose de renvoyer à la commission « Urbanisme et constructions » le projet de la servitude d'empiètement croisée, immeubles route d'Hermance, Commune et M. Jacques BACHOFEN.

**Le renvoi à la commission « Urbanisme et constructions » est accepté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » la viabilisation des canalisations d'eaux claires – eaux usées, ainsi qu'un crédit d'investissement à prévoir pour la parcelle N° 6332-LUP en-dessous de chez M. GIORGI des « Berges du lac » dans le cadre de la construction de son immeuble. Il explique qu'ils doivent faire passer les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, avant les travaux de la Mairie et du local du feu.

**Le renvoi à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » est accepté à l'unanimité**

M. l'Adjoint Pascal WASSMER souhaite renvoyer à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » la question de l'éclairage public. Il ajoute qu'il est nécessaire de traiter ce sujet en parallèle du PDCom.

**Le renvoi à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » est accepté à l'unanimité.**

M. l'Adjoint propose aux Conseillers municipaux de participer au 1<sup>er</sup> août en chantant l'hymne national suisse. Il indique avoir approché M. Laurent VILLARD, directeur de chorale, qui a accepté avec enthousiasme d'organiser quelques répétitions.

Mme Elisabeth BERY demande s'il s'agit bien de l'ancien hymne, ce à quoi M. l'Adjoint répond par l'affirmative.

**Le projet est accepté par le Conseil municipal.**

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11.

**Point 11**  
**Communications du Maire des Adjoints.**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

En ce qui concerne le référendum contre la délibération liée aux navettes lacustre, M. le Maire Antoine BARDE informe que la mairie a bien reçu le courrier recommandé à la Mairie, mais un couac au niveau de l'administration a dû avoir lieu, car ce courrier n'a pas suivi au niveau de la transmission. Le Comité référendaire recevra les excuses qui s'imposent.



M. le Maire Antoine BARDE rappelle le repas des Autorités jeudi 17 mai prochain à Jussy.

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT rappelle que la Swiss special torche olympique viendra à Anières dès 12h30 le 22 mai prochain et une petite agape est prévue sous le préau couvert de l'école.

\*\*\*\*\*

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

#### Transit des camions

M. l'Adjoint informe qu'il n'y a pas de décharge dans la région, même s'il y avait le projet d'en faire une. Il ajoute qu'un accord a été fait afin d'éviter que les camions transitent par la ville de Genève.

La douane la plus proche est celle d'Anières et ils sont obligés de passer par ce site, car il y a des bons de douane. Il ajoute que les camions qui se rendent à Corsier passent directement par Corsier, mais concernant ceux qui se rendent à Hermance, ils sont obligés de transiter par Chevrens.

M. l'Adjoint indique avoir reçu de la part du groupe PLR une question écrite visant à la suppression de la priorité de droite au croisement du chemin des Hutins, chemin des Chavannes. Ce document sera mis à la fin du procès-verbal de cette séance.

La réponse sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour.

#### **Point 12** **Questions écrites ou orales.**

#### Fête de la lutte

Mme Florence PULIDO indique que le groupe « Le Centre » souhaite féliciter l'Exécutif pour le soutien apporté à la manifestation de la lutte qui a eu lieu ce weekend. Elle ajoute que cette manifestation a remporté un grand succès et qu'il est plaisant d'avoir un élan de patriotisme sur le canton.

M. le Maire remercie Mme Florence PULIDO pour cette intervention et remercie à son tour les organisateurs ainsi que le service technique qui a énormément travaillé durant tout le weekend du 12 et u 13 mai dernier. Il remercie également le Comité d'organisation, ainsi que les bénévoles pour tout le travail effectué.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS tient également à remercier la Mairie et tous les employés communaux pour l'important travail effectué.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h.13.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



## Annexes mentionnées

---

### **PLR**

Les Libéraux-Radicaux

---

#### Question écrite

Présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants :

Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Yves Gubelmann, Anne Leboissard, Mony Simos, Corinne Alhanko-Bauer, Elisabeth Béry, Alexandre Soucas, Giuseppe Ricciuti, Pierre Lingjaerde

#### Question écrite

**Circulation Routière : « Demande de suppression de la priorité de droite au croisement du Chemin des Hutins/Chemin des Chavannes »**

**Le groupe PLR Anières considérant que :**

- Ces deux chemins sont très empruntés par les piétons ;
- Compte tenu de l'augmentation du trafic sur ces deux chemins, il est important de les sécuriser au maximum ;
- La priorité de droite actuelle met en danger piétons, automobilistes et écoliers à vélo ou à pied ;
- Cette proposition pourrait être accompagnée de mesures supplémentaires telles que la pose d'un « dos d'âne » afin de ralentir la vitesse sur le chemin des Hutins ;
- La révision du PDCom met en évidence ces deux chemins comme étant partie du « chemin des écoliers » ; par conséquent notre question est en adéquation avec le projet de PDCom.

**Le groupe PLR Anières pose la question suivante à Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire, pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, serait-il possible de transformer cette priorité de droite en un « stop » ?

Le groupe PLR Anières vous remercie de votre réponse.

---

#### Question écrite – Exposé des motifs

Il existe au croisement entre le chemin des Hutins et le chemin des Chavannes une priorité de droite.

Lorsque l'on tourne depuis la route d'Hermance et qu'on monte le chemin des Chavannes, on est censé respecter, tout en haut du chemin, la priorité de droite venant du chemin des Hutins.

Cette priorité de droite est dangereuse pour plusieurs raisons :

En effet, les personnes s'engageant depuis le chemin des Chavannes sur le chemin des Hutins n'ont aucune visibilité au croisement.

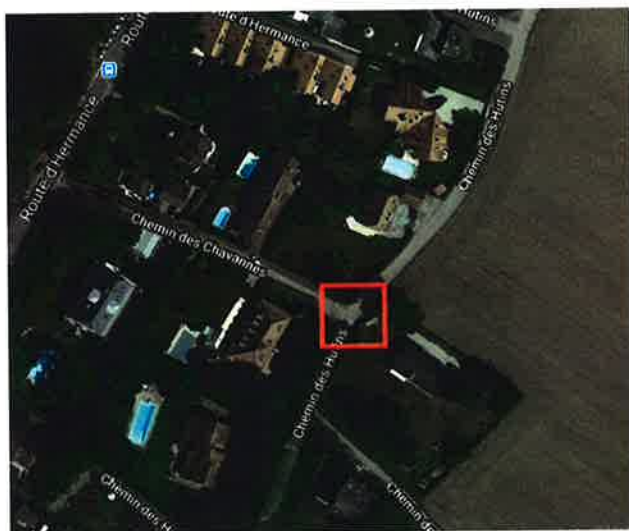


Les personnes circulant sur le chemin des Hutins, que ce soit en direction d'Hermance ou d'Anières n'ont guère plus de visibilité sur ce qui vient depuis le chemin des Chavannes.

Vu la proximité de l'arrêt de bus Anières-Chavannes, beaucoup de piétons empruntent les deux chemins et cette priorité de droite les met sérieusement en danger.

Etant donné que le chemin des Hutins n'est pas équipé de trottoirs et que les deux chemins sont étroits, les piétons peuvent se retrouver à tout moment face à une voiture circulant trop vite ou ayant trop serré son virage.

Afin de documenter cette question écrite, voici quelques photos :







---

## Fondation la T'Anières pour la petite enfance

---

Rapport de la Fondation la T'Anières pour la petite enfance de l'année 2017.

Pour cette année à la T'Anières, plusieurs formules d'accueil ont été mises en place pour les enfants. Tout d'abord, la prestation repas pour les enfants fréquentant l'EVE décloisonné, qui était en phase de test sur 2 jours en 2016, a été augmentée à 4 jours par semaine vu l'enthousiasme et la demande des parents. L'inscription pour le matin et l'après-midi a été ouverte pour autant que l'enfant ne prenne pas de repas à midi. Le résultat des observations pour les enfants qui viennent le matin et l'après-midi est qu'ils sont souvent fatigués car ils n'ont pas la possibilité de faire une sieste (qui est encore primordiale à leur âge) entre 12h et 14h. Du coup un coin de détente a été organisé afin que les enfants puissent avoir un moment de tranquillité mais sans dormir car la T'Anières n'est pas équipée pour leur faire faire la sieste, et ce n'est pas non plus le but de l'établissement étant donné que ce n'est pas une crèche. Certaines familles entendent ces remarques de la part des éducatrices mais d'autres un peu moins. Ce qui ramène toujours la même question : l'enfant est-il au centre ? Le Bureau a réfléchi sur ce point et a décidé de mettre des priorités lors des prochaines inscriptions pour les enfants qui viendraient toute la journée. Les enfants plus âgés seront inscrits en priorité pour une journée entière. Et puis la question d'offrir une prise en charge plus souple et plus « à la carte » s'est également posée si la T'Anières veut garder un bon taux d'occupation sur les prochaines années.

Le taux de remplissage pour l'EVE décloisonné était de :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	23	23	21	23	24
<b>Repas</b>	9	10		10	9
<b>Après-midi</b>	10	6		6	9/12

Concernant la GDTP, aucun changement n'a été fait au niveau des horaires. Le taux de remplissage de la GDTP était de :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	6	9	4	7	6

Pour la GDTP, il y a 7 enfants d'Anières, 3 d'Hermance et 6 Hors commune.

Chez les petits, 1 enfant bénéficie d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) avec un réseau et un suivi important et il y en a 2 chez les grands. Une bonne confiance s'est installée entre les parents et l'équipe éducative et les enfants sont tout à fait intégrés dans les différentes activités.

Concernant la vie à la T'Anières, les enfants ont pu profiter d'un nouveau mobilier extérieur comme des modules de mouvement, un bac de transvasage à eau et puis ils se sont également occupés des plantations des bacs à fleurs.

Plusieurs sorties et activités ont été organisées tout au long de l'année comme des ateliers cuisines, une visite au local des pompiers, une visite du local de la voirie, la visite de l'école d'Anières et la course d'école au jardin botanique pour les plus grands.

Les fêtes comme l'Escalade et Noël ont également été célébrées pour tous les enfants et bien sûr la fête des promotions, tant attendue et préparée par les enfants eux-mêmes, a clos cette année en beauté !

L'institution est toujours un établissement formateur avec plusieurs aides et stagiaires, et les éducatrices ont participé également à plusieurs formations.

Concernant les comptes 2017 :

Le total des charges s'élève à 853'965 CHF soit 62'574 CHF en dessous du budget.

Pour les Autres Charges d'exploitation les comptes s'élèvent à 193'618 CHF, ce sont 16'000 CHF en dessous du budget. Ce non dépensé est dû :

- Au site internet (5'200 CHF) qui s'est fait sur un autre exercice,
- Au mobilier (5'000 CHF),

- Aux frais divers (3'800 CHF),
- Aux frais généraux (2'800 CHF),
- Aux charges d'entretien du bâtiment (1'600 CHF),
- Et à l'entretien des espaces extérieurs (3'500 CHF) qui est dû au changement de contrat avec un nouveau prestataire.

Pour les Charges hors exploitation les comptes s'élèvent à 573 CHF et 1'200 CHF avait été budgétisés.

Concernant les Écolages et contributions extérieures, les comptes 2017 s'élèvent à 18'000 CHF au-dessous du budget. Ce qui est dû à :

- Un bénéfice de 19'000 CHF en raison du taux d'occupation plus important,
- Un remboursement de 3'600 CHF en raison d'un montant en trop versé à la caisse de pension,
- Et une dépense de 5'000 CHF pour la subvention de l'AIPE.

Pour la subvention de la Commune, les comptes s'élèvent à 678'672 CHF au lieu des 758'950 CHF prévus au budget. Ce sont 80'000 CHF en espèces en moins dû à 60'000 CHF de frais en moins 20'000 CHF de recettes supplémentaires. Et les 105'000 CHF en nature qui représentent le loyer. Étant donné que le bâtiment appartient à la Commune, la Fondation ne verse pas de loyer proprement dit à la Commune, d'où la notion de « nature ».

Toute l'équipe éducative de la T'Anières reste, au fil des années, une équipe fidèle, engagée et motivée. Elle procure une satisfaction générale de la part des parents. Il est important de le souligner et de les remercier car c'est en partie grâce à cette équipe, que la T'Anières peut rester une institution importante et nécessaire sur notre Commune.

Florence PULIDO  
Membre du Bureau et  
Membre du Conseil de Fondation



Commune d'Anières

---

**COMMISSION : Finances**

**Séance du : lundi 24 avril 2018**

---

Lors de sa séance du 24 avril 2018, la commission Finances, a passé en revue les comptes audités de la Commune pour l'exercice 2017.

Les commissaires tiennent à relever l'excellente présentation des comptes et à remercier Mesdames Marie Dubreucq et Dominique Lazzarelli pour cet excellent travail ainsi que la clarté des explications fournies à cette occasion.

La commission a tout d'abord pris connaissance du rapport de l'organe de révision, à savoir la société Acta SA, qui a précisé que les comptes annuels pour l'Exercice 2017 arrêtés au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application.

La commission a ensuite procédé aux vérifications détaillées des comptes de fonctionnement, Monsieur le Maire passant en revue tous les comptes sur lesquels apparaissaient des écarts par rapport au budget. Chaque écart, dépassement ou revenu non réalisé, a fait l'objet d'une explication claire et précise. La commission ayant reçu tous les éclaircissements demandés, elle constate que les comptes sont tenus avec rigueur et exactitude.

**Compte de fonctionnement 2017 :**

Ce compte présente :

Un total de charges budgétées de CHF 32'087'600.00, un solde de compte de CHF 26'483'108.67 soit un disponible de CHF 5'776'491.33.

Les charges se décomposent de la manière suivante :

- Charges : CHF 23'881'012.64
- Amortissements : CHF 2'602'096.03

Un total de revenus budgétés de CHF 32'411'125.00, un solde de compte de CHF 35'631'474.28 à savoir un disponible de CHF 3'220'349.28 et un excédent de revenus de CHF 9'148'365.61.

Le total des crédits supplémentaires votés en 2017 s'élève à CHF 172'000.00 et figurent clairement dans le compte de fonctionnement comme précisé préalablement.

Les investissements se décomposent comme suit :

- Total des dépenses : CHF 2'271'660.41
- Total des recettes CHF 56'000.00
- Soit une augmentation des investissements nets de CHF 2'215'660.41

Les provisions pour 2017 s'élèvent à CHF 13'998'000.00 qui se décomposent comme suit :

- Péréquation : CHF 13'200'000.00
- Perte sur débiteurs : CHF 0

- Frais de perception de 3% sur l'impôt par l'Etat : CHF 758'000.00
- Dépenses différées : CHF 30'000.00 – Aide à l'étranger et CHF 10'00.000 – T'Anières cyberadministration

**Au bilan :**

A l'actif :

- Le patrimoine financier s'élève à CHF 219'213'938.51 contre CHF 201'976'673.12 en 2016 soit une augmentation de CHF 17'237'265.39.
- Le patrimoine administratif s'élève à CHF 38'761'378.62 contre CHF 39'147'814.24 soit une diminution de CHF 386'435.88.

Le total de l'actif est de CHF 257'975'317.13 contre CHF 241'124'487.36 soit une augmentation de CHF 16'850'829.77.

Au passif :

- Créanciers divers de CHF 727'202.75
- Dettes à court, moyen et long terme de CHF 14'500'000
- Fonds divers de CHF 135'640.95
- Provisions de CHF 43'098'000.00
- Passifs transitoires de CHF 308'508.82
- Engagements envers des Financement spéciaux de CHF 270'777.55
- Fortune nette de CHF 198'935'187.06 contre une fortune nette de CHF 189'786'821.45 en 2016 soit une augmentation de CHF 9'148'365.61 comme précisé préalablement.

S'il avait été précisé l'an passé que le résultat de l'Exercice 2016 était excellent mais exceptionnel, celui de 2017 relève en revanche d'une très saine gestion des comptes de la Commune.

Il est en effet rare de constater que tant les charges que les revenus sont respectivement inférieures et supérieurs au budget, ce qui est remarquable.

Monsieur le Maire précise qu'en accord avec la décision du Conseil municipal prise en 2017, il a eu recours à l'emprunt à des conditions exceptionnelles puisqu'assorties de la possibilité de procéder à un remboursement en capital à la convenance de la Commune et sans pénalités.

Monsieur le Maire relève également que le coût de l'emprunt a été largement compensé par les revenus des placements. Il est enfin précisé que les taux négatifs pratiqués par les banques suite à la décision de la Banque Nationale Suisse, du 15 janvier 2015, s'appliquent en partie sur notre fortune, raison pour laquelle une partie d'entre elle est conservée dans le comptes de l'Etat où ils ne sont pas impactés par cette décision, ceci en accord avec la décision des commissaires en 2017 d'autoriser l'Exécutif de placer ces montants de manière prudente mais judicieuse, afin d'éviter de devoir s'acquitter de cette pénalité.

A cette époque, les commissaires avaient approuvé cette demande à l'unanimité en fixant le plafond de l'emprunt à CHF 20'000'000.00.

Sur la base des vérifications effectuées durant la présente séance, la commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil municipal d'approuver sans réserve les comptes et de voter les délibérations suivantes :

- Les comptes de fonctionnement, d'investissement, le financement des investissements, le compte de la variation de la fortune et le bilan 2017.
- Les crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir, d'un montant de CHF 2'289'404.31.
- Le bouclage des crédits d'investissement 2017, soit 3 délibérations qui laissent apparaître des économies à hauteur de CHF 5'046.98.

Décharge est également donnée à M. le Maire et à ses Adjoints pour la gestion financière de l'Exercice 2017 de la commune d'Anières.

Les membres de la commission, à l'unanimité, tiennent encore une fois à relever l'exactitude des comptes communaux, leur présentation et remercient l'Exécutif et l'administration communale pour leur travail, le respect des budgets alloués ainsi que l'excellente tenue de la comptabilité.

#### Préavis pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018

Monsieur le Maire a fait part de la situation inquiétante relative au personnel communal suite à la longue maladie d'une employée.

Il fait part de la nécessité de procéder urgemment à un engagement afin de palier à cette absence prolongée.

Les commissaires prennent connaissance de la situation et proposent à Monsieur le Maire d'invoquer la clause d'urgence afin de valider un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 67'500.00 (comprenant la CAP, AVS, etc.) pour un poste à 80 % pendant une période de 9 mois.

Les commissaires acceptent à l'unanimité tout d'abord le crédit budgétaire supplémentaire de CHF 67'500.00 puis valide la clause d'urgence.

#### Fondation de la commune d'Anières :

La commission a ensuite pris connaissance du Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement pour l'Exercice 2017.

La Fondation n'ayant pas encore procédé à l'acquisition de biens immobiliers, elle bénéficie de liquidités pour un total de CHF 5'019'296.68 sur la base d'un capital de dotation de CHF 5'100'000.

L'Exercice se solde par un total de charges de CHF 5'210.95 comprenant les frais d'administration, les jetons de présence, les honoraires des spécialistes mandatés pour l'analyse des biens en étude d'acquisition et les frais financiers.

La perte de l'Exercice est donc de CHF 5'210.95.

Pierre LINGJAERDE  
Président de la commission des finances